

Hazebrouck, le 19 novembre 2009

Direction Générale des Services

AB/ VL-DN-09-0046

**OBJET : Compte-rendu du Conseil de Quartier
De la Chapelle Vandamme et du Rocher du 9 novembre 2009**

*Présents : Mmes GOBLET Martine, LARRIDON Pascale, FAIVRE – DARROMAN Sandrine, MAES Valérie, FOCQUEU Marie-Christine ;
Messieurs DUSSART Gérard, BECK Thierry, CNAPELYNCK Claude, DUVET Michel, FILLEBEEN Guy-Pierre, FLAMENT Roger, MONNIEZ Bernard, THERY Pierre.*

Excusés : Messieurs BOSSUWE Bernard, CARPENTIER Joseph.

Accueil des participants par Madame Martine GOBLET, Présidente du Conseil de Quartier.

Celle-ci présente et remercie pour leur présence :

*Messieurs ROUSSEZ et WILLAEY, Adjoints au Maire,
Monsieur BRAHIMI, Conseiller Municipal Délégué, Président Délégué de la Commission Citoyenneté,
Monsieur PRUD'HOMME, Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques et de l'Urbanisme,
qui ont été invités ce soir afin de pouvoir apporter le maximum d'informations complémentaires sur la présentation qui sera faite des propositions du Plan de déplacement et de stationnements prévu pour la Ville.*

Le compte-rendu du dernier Conseil de Quartier est approuvé à l'unanimité.

Il est précisé que, si le délai entre les Conseils de Quartier a été si long entre celui-ci et le précédent (février dernier), c'est parce que la mairie attendait d'obtenir tous les éléments de la part de la société chargée d'établir le diagnostic.

Au vu de la présentation faite, par diaporama, du document élaboré par la société CERYX, les remarques suivantes ont été pointées par les Membres du Conseil de Quartier :

- ✓ La proposition d'aménagement en sens unique de la rue du Rocher ne semble pas faire l'unanimité, d'autant qu'un projet d'extension de la rue du Bois existe à moyen terme, ainsi qu'une appropriation des anciens locaux du GRETA par le CARC.
D'où le peu d'intérêt sur du long terme.*

- ✓ *En revanche, il est proposé de mettre en sens unique la rue du Bois (entre la rue Heerstraete et le « stop » de la rue d'Aire) pour limiter les prises de vitesse dans cette rue et le shunt du feu rouge actuellement pratiqué.*
- ✓ *En complément, les habitants du secteur souhaitent conserver la possibilité d'utiliser le chemin piétonnier existant dans le secteur de la rue du Bois et du Westhouck.*
- ✓ *Les rues de l'Haeghedoorn et Martin Luther King ne subissent pas une forte circulation et possèdent une large voirie, d'où le peu de remarque des membres du Conseil sur la proposition faite. Les aménagements proposés ne sont donc pas jugés prioritaires.*
- ✓ *Le double sens de circulation de la rue de Théroouanne, entre la rue du Clocher et la rue de la Paix, pose un problème de place pour la circulation (tant des véhicules que des scolaires, à pieds ou à vélo). Les membres du Conseils de Quartier proposent donc :*
 - *Mise en sens unique à partir de la rue de la Paix vers le Centre Ville (ce qui crée une boucle de circulation : rue d'Aire – rue de la Paix – rue de Théroouanne – rue du Clocher ou Depoorter – rue d'Aire) ;*
 - *Inverser donc le sens unique de circulation situé entre la rue du Clocher et la rue Depoorter.*
 - *Mise en « zone 30 » des rues de la Paix et de Théroouanne ;*
- ✓ *Il semble que toutes les compagnies de bus rejoignant le C.E.S. Benoist ne suivent pas l'axe principal de circulation et préfèrent sortir au rond point de la rue de Sercus (pour reprendre la rue de Calais) plutôt que d'emprunter la totalité du contournement, prendre la rue d'Aire-sur-la-Lys et tourner au feu rouge à gauche pour rejoindre le collège.
Ce trajet rend l'intersection des rues de Sercus et Calais relativement dangereux pour les piétons et incommode fortement les riverains.
Le terre-plein situé au « stop » de la rue de Théroouanne ne pourrait-il pas être rogné pour faciliter le passage des bus en provenance de la rue d'Aire et donc les inciter à prendre cet axe ?*
- ✓ *La maison à l'angle des rues de Calais et d'Aire ne peut-elle être rasée afin d'adoucir l'angle et faciliter les sorties du feu rouge (dont la le temps d'attente pourrait peut-être, par la même occasion, être revu à l'équilibre entre les 2 axes, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant) ?*
- ✓ *Le trottoir situé entre le feu de la rue de Sercus / rue de Calais et l'école LaFontaine est trop étroit pour l'utilisation d'une poussette. Les maisons ne peuvent être rasées pour élargir la voirie mais pourrait-on néanmoins tenter de sécuriser le passage ?*

- ✓ *La priorité à droite offerte par la sortie de la rue de Sercus dans la rue A. Briand n'est que rarement respectée.*
Les membres du Conseil de Quartier proposent de réduire :
 - *le nombre de places de stationnement sur le côté pair de la rue Aristide Briand, face à la rue de Sercus, près de l'ancien horticulteur Grave ;*
 - *ainsi que du côté impair, près des anciens locaux de l'entreprise Schoonheere, et cela afin de faciliter le tourner à gauche de la rue de Sercus vers la rue Briand.*
 - *Pourquoi ne pas supprimer le stationnement alterné de cette rue pour en faire un stationnement fixe en chicanes pour réduire la prise de vitesse ? Ce qui permettrait de conserver les places « handicapé » existantes sans créer de goulot d'étranglement*
- ✓ *Il n'existe pas de passage protégé entre « le Coq Flamand » et chez « Grace Darbon » rue Stanislas Verroust, ni face à la sortie du cimetière Saint Eloi rue d'Aire.*
- ✓ *Le stationnement est problématique à l'angle des rues de la Glacière et du Violon d'Or.*
Proposition d'apposer un zébra ou des « oreilles de Mickey » pour réglementer le stationnement.
- ✓ *Le stationnement, et ses restrictions, dans la rue d'Aire semble être peu respecté.*

Concernant la proposition de réduire l'heure gratuite de stationnement, les membres du Conseil de Quartier proposent :

- ✓ *Une gratuité limitée à environ 30 minutes*
- ✓ *Maintien d'une tarification à 30 centimes de l'heure ;*

Informations complémentaires données :

- ✓ *La mise en place d'un système de barrières ceinturant la Grand'Place, avec installations de barrières et bornes automatiques de paiement à la sortie, est sollicitée mais semble onéreuse et induisant une perte conséquente du nombre de places disponibles.*
- ✓ *Concernant la circulation des cycles, l'idée est que, d'ici 2011 (si la réglementation nationale adoptée d'ici là le permet) ceux-ci puissent remonter les sens uniques sur des pistes aménagées.*
- ✓ *L'élargissement de la « zone 30 » a pour objectif affiché d'inciter les déplacements pédestres et cyclistes, et développer l'utilisation du contournement par les non hazebrouckois (qui pour l'instant mettent parfois moins de temps à traverser la ville que d'en faire le tour).*

Questions Diverses :

- ✓ Des chasseurs semblent peu respecter la réglementation sur les zones de tirs car des coups de feu ont été tirés entre la Petite rue de Sercus et le lotissement du Westhouck.
Il est précisé que dans ces cas là, il faut contacter la Gendarmerie, chargée de faire respecter ces réglementations.

Les sujets mis au débat étant clos, la séance est levée par la Présidente.



**La Présidente du Conseil de Quartier de la
Chapelle Vandamme et du Rocher,**

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Martine GOBLET.